

OFFRE D'EMPLOI

Journalier(ère) parcs et espaces verts 2 postes temporaires (mai à octobre)

CE QUE LA VILLE T'OFFRE

- Un emploi stimulant dans une équipe dynamique au cœur des activités de la Ville.
- L'opportunité de faire une différence auprès des Roseméroises et des Rosemérois en déployant votre pensée stratégique et votre énergie créative.

Horaire de travail

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h et vendredi de 8 h à 12 h

CE QUI NOUS DISTINGUE

Pour les emplois permanents, des conditions de travail avantageuses permettant de concilier le travail et la vie personnelle :



Fonds de pension à prestations déterminées



Politique de télétravail pour plusieurs postes administratifs



Programme d'assurances collectives payé par l'employeur



Un congé du temps des Fêtes payé en plus des vacances annuelles



Congés mobiles et maladies



Un horaire qui se termine le vendredi à midi!

NOS VALEURS

Cohérence | Ouverture | Solidarité | Engagement

NOTRE MISSION

Créer un milieu de vie qui répond aux besoins de **notre communauté** tout en maximisant l'attrait de notre territoire par **la qualité de son environnement**.

Vous carburez aux défis? Contribuer à notre mission et à ses projets innovants vous allume? Faites partie de notre équipe engagée à faire la différence auprès des citoyens et d'une communauté florissante!

ÉCHELLE SALARIALE

25,71 \$ à 30,25 \$

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Effectuer différents travaux reliés à l'entretien des parcs et espaces verts. La personne pourrait être appelée à aider pour la réfection des infrastructures municipales, du réseau routier ainsi que des équipements municipaux, mobiliers urbains, parcs et plateaux sportifs. Elle participera aux opérations de déneigement en conduisant les véhicules requis pour ces travaux, le cas échéant.

- Effectuer les travaux manuels généraux d'entretien des plates-bandes de fleurs, d'arbres et arbustes;
- Effectuer les travaux de plantation, désherbage, taille, irrigation, amendement, protection hivernale tout en utilisant des moyens techniques de lutte aux espèces envahissante, etc;
- Nettoyer et entretenir les édifices, le réseau routier et les équipements municipaux;
- Exécuter divers travaux de voirie et faire la signalisation routière;
- Préparer les terrains sportifs et réparer les jeux et le mobilier dans les parcs et espaces publics;
- Monter et démonter les différentes salles, estrades ou équipements fixes et installer, retirer ou remplacer les banderoles et affiches;
- Remorquer, installer et opérer des appareils tels que génératrice, pompe, compresseur et autres du même genre;
- Opérer différents véhicules tels que camionnettes et mini-tracteur;
- Effectuer toutes autres tâches connexes à la demande de son supérieur immédiat.

QUALIFICATIONS NÉCESSAIRES

Formation : Détenir DES et posséder un D.E.P en horticulture ou une formation pertinente relié à l'horticulture.

Expérience de travail : Une année et plus d'expérience en travail général manuel.

Compétences générales : Rigueur, écoute, contribution au travail d'équipe, orientation client, gestion du temps et des priorités, dynamisme, adaptabilité, responsabilisation et initiative.

- Polyvalence, bonne dextérité manuelle;
- Connaissance en arboriculture (un atout)
- Détenir un permis de conduire valide de classe 3;
- Connaissance minimale de l'anglais

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae
AVANT le 15 mars 2026 au Service des ressources humaines à l'adresse suivante :
rh@ville.rosemere.qc.ca

La Ville de Rosemère souscrit au programme d'égalité en emploi. Les membres des groupes visés sont invités à poser leur candidature. Nous remercions tous les postulants de leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes qui seront convoquées à une entrevue.